

Investissez dans des fonds¹ de qualité via le compartiment Crelan Invest Opportunities, soigneusement sélectionnés et gérés par des sociétés de gestion réputées.



Crelan Invest Opportunities

Compartiment de la Sicav belge Crelan Invest

- Le compartiment Crelan Invest Opportunities est un fonds de fonds diversifié;
- L'objectif de gestion du compartiment est de générer un rendement attractif au travers d'une gestion diversifiée fondée sur les convictions de l'équipe de gestion, des allocations de fonds pertinentes et une sélection de fonds de qualité couvrants tous les styles de gestion, tous les secteurs d'activité et toutes les zones géographiques;
- La sélection de fonds est effectuée par Amundi Asset Management selon une méthodologie combinant des critères quantitatifs et qualitatifs;
- Les fonds¹ sélectionnés affichent un rating minimal au moment de l'investissement de 3 étoiles Morningstar²;
- Le compartiment offre une liquidité quotidienne

1. Par le terme fonds, il faut entendre organisme de placement collectif (OPC)

2. La notation Morningstar est une mesure de la performance ajustée du risque d'un fonds.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site: <http://www.morningstar.be/be/news/34576/Notation-Morningstar.aspx>

Crelan Invest Opportunities

COMPARTIMENT DE LA SICAV BELGE CRELAN INVEST

À qui ce compartiment est-il destiné ?

Aux investisseurs qui recherchent un investissement diversifié et couvrant toutes les zones géographiques, via un portefeuille de fonds de qualité gérés par des sociétés de gestion réputées et sélectionnées par les spécialistes d'Amundi Asset Management. Ce compartiment s'adresse à un investisseur ayant un horizon d'investissement d'au moins 4 ans.

Processus d'investissement

Le compartiment **Crelan Invest Opportunities** combine 2 expertises complémentaires au sein d'Amundi Asset Management: la sélection de fonds tiers et la gestion diversifiée.

La sélection de fonds tiers est réalisée par une équipe dédiée d'analystes expérimentés selon une méthodologie de sélection propre qui allie:

- **des outils quantitatifs destinés** à détecter les gestions potentiellement les plus attractives sur la base de leur historique de performance et de risque;
- **des analyses qualitatives** destinées à comprendre le fonctionnement de l'équipe de gestion et le processus d'investissement mis en œuvre.

Les experts de la gestion diversifiée vont gérer dynamiquement l'allocation en fonction de l'analyse fondamentale des marchés et de leurs convictions propres:

- un scénario d'allocation d'actifs est établi et revu régulièrement selon trois profils de risque: défensif, neutre ou positif;
- dans une position neutre, le rapport d'investissement entre les actions et les obligations est proche de 50 % / 50 %; cette allocation pourra varier à l'intérieur d'une fourchette allant de 30 % à 70 %.

L'équipe de gestion cherchera à optimiser la composition du portefeuille sur le long terme selon les comportements des différentes classes d'actifs. Le portefeuille fera l'objet d'ajustements en fonction des conditions de marché à plus court terme ainsi que d'un suivi étroit de son risque.

Le large univers d'investissement est composé de classes d'actifs aux profils rendement/risque complémentaires toutes zones géographiques confondues.

Politique d'investissement Amundi Asset Management



Allocation d'actifs

Obligations d'Etats

Obligations d'entreprises

Actions

Sélection de fonds tiers

Gérés par des sociétés de gestion ayant des expertises réputées

Couvrant tous styles de gestion, toutes classes d'actifs et zones géographiques

Avec un rating minimal de 3 étoiles Morningstar¹ lors de l'investissement

Crelan Invest Opportunities

1. La notation Morningstar est une mesure de la performance ajustée du risque d'un fonds.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site: <http://www.morningstar.be/be/news/34576/Notation-Morningstar.aspx>

Crelan Invest Opportunities a pour objectif de vous offrir ...

- La recherche d'un rendement attractif en investissant dans un univers de fonds actions, obligataires et diversifiés rigoureusement sélectionnés;
- Une sélection de fonds de qualité affichant un rating minimal de 3 étoiles selon la notation Morningstar² lors de l'investissement;
- Une gestion diversifiée couvrant tous styles de gestion, secteurs d'activité et zones géographiques;
- L'orientation du management dépendra du fait que le manager ait une vision défensive, neutre ou positive. L'exposition aux actions et obligations sous-jacentes peut évoluer en interne dans une fourchette de 30 à 70 % ;
- Une liquidité quotidienne.

...toutefois

- Le compartiment ne bénéficie d'aucune protection ou garantie de capital, ni de rendement garanti;
- La gestion discrétionnaire appliquée au compartiment repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et sur la sélection des fonds sous-jacents. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les fonds les plus performants;
- Un investissement dans le compartiment n'est pas recommandé pour des investisseurs avec un horizon de placement court.



Indicateur de risque et de rendement

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé



L'indicateur 4 reflète le profil de risque et de rendement du compartiment compte tenu des proportions moyennes attendues des investissements réalisés dans les différentes classes d'actifs en application du processus de gestion diversifiée du compartiment. Cet indicateur se situe entre celui des fonds obligataires (3) et celui des fonds actions (6).

Les risques pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur sont notamment les suivants :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur public ou privé ou de défaut de ce dernier. En fonction du sens des opérations du Fonds, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) de la valeur des titres de créance sur lesquels est exposé le Fonds peut entraîner une baisse de la VNI.

Risque de change : Risque que la valeur des investissements soit affectée par la variation des taux de change.

Risques liés aux investissements réalisés dans d'autres OPC : Il s'agit du risque affectant les OPC en portefeuille, dont la valeur du Fonds sera largement tributaire.

Risques liés aux investissements dans des marchés émergents : Risque accru par rapport à un investissement dans les marchés développés. Ces investissements pourraient subir des fluctuations plus marquées et souffrir d'une négociabilité réduite.

Risques liés aux investissements dans des marchés frontières : Risque accru par rapport à un investissement dans les marchés émergents. Ces investissements pourraient subir des fluctuations plus marquées et souffrir d'une négociabilité réduite.

Risque en matière de durabilité : il s'agit d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un ou plusieurs investissements détenus par le Fonds.

Autre risque : L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

2. La notation Morningstar est une mesure de la performance ajustée du risque d'un fonds.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site: <http://www.morningstar.be/be/news/34576/Notation-Morningstar.aspx>

Fiche Technique



Nom	Crelan Invest Opportunities
Code Isin	BE6284594619
Forme Juridique	Compartiments de la SICAV Belge Crelan Invest, gérée par Luxcellence Management Company S.A.
Devise	EUR
Minimum de souscription	Souscription initial: 100 EUR - Chaque inscription ultérieure : un millième d'un part
Durée	Illimitée
Période de souscription initiale	Du 18/04/2016 au 23/05/2016 jusqu'à 9h00
Valeur Nette d'Inventaire (VNI)	Première VNI: 100 EUR le 23 mai 2016 calculée le 24 mai 2016. La VNI est publiée sur le site internet de L'echo (www.lecho.be) chaque jour ouvrable bancaire. La VNI peut également être consultée sur le site du Distributeur http://www.crelan.be et auprès de l'organisme assurant le service financier, CACEIS Bank Belgium Branch
Souscription / Rachat	J = la date de clôture de la réception des ordres (chaque jour ouvrable bancaire à 10h00) et date de la VNI: L'heure de clôture de la réception des ordres vaut pour le Service Financier et Crelan. La VNI pour calculer le prix de souscription/rachat ou la valeur de conversion pour des ordres reçus au jour J avant 10h00 est la VNI au jour J. J+2 = date de calcul de la VNI de J; J+2 = date de publication de la VNI du jour J; et J+3 = date de paiement ou de remboursement des ordres
Liquidité	Quotidienne
Remboursement du capital	Le compartiment n'offre aucune protection ou garantie de capital, ni de rendement garanti
Frais et commissions supportés par l'investisseur:	L'ensemble des frais sont détaillés dans le prospectus
Frais d'entrée	3,00% non acquis au compartiment
Frais de sortie	0,00%
Frais administratifs	A l'entrée en cas de changement de compartiment: en cas d'une inscription nominative directe dans le registre ou en cas de changement d'une inscription nominée vers une inscription nominative directe dans le registre (sur demande du client) des frais forfaitaires de 100 EUR (TVA incluse) seront prélevés. L'agent chargé du service financier n'intervient pas comme <i>nominée</i>
Frais de conversion	Différence éventuelle entre la commission de commercialisation du nouveau compartiment et celle du présent compartiment (maximum de 1%)
Frais et commissions supportés par le compartiment:	L'ensemble des frais sont détaillés dans le prospectus.
Frais courants	2,07% Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce chiffre n'inclut pas les frais de transaction, sauf si le compartiment paie des frais d'entrée ou de sortie lorsqu'il investit dans des parts d'autres fonds. Ces frais peuvent varier d'une année à l'autre.
Fiscalité générale:	Le traitement fiscal dépend de la situation personnelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié à l'avenir (voir prospectus de la SICAV Crelan Invest)
Taxe Boursière	1,32% à la sortie (avec un maximum de 4.000 EUR)
Précompte	En cas d'investissement de plus de 10% du patrimoine du compartiment directement ou indirectement en créances visées à l'article 19bis CIR, un précompte de 30% est applicable aux revenus reçus en cas de cession à titre onéreux de parts, en cas de rachat de parts ou en cas de partage total ou partiel de l'avoir social du compartiment, dans la mesure où ces revenus proviennent directement ou indirectement, sous forme d'intérêts, plus-values ou moins-values, du rendement de ces créances, et se rapportent à la période durant laquelle l'investisseur a été titulaire des parts.
Distributeur	Crelan S.A.
Délégation de la gestion du portefeuille	Amundi Asset Management
Service Financier	CACEIS Bank Belgium branch

Disclaimer: Le présent document est un document à caractère commercial. Les souscriptions interviennent sur la base du prospectus, des informations clés pour l'investisseur et des statuts. Il concerne le compartiment Crelan Invest Opportunities (le « Compartiment »), un compartiment de la SICAV Crelan Invest. **Le prospectus et les informations clés pour l'investisseur doivent être lues avant toute décision d'investir.** La SICAV Crelan Invest est une SICAV de droit belge à compartiments multiples ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE et régie, en ce qui concerne certains aspects de son fonctionnement et en ce qui concerne ses placements par la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances. Les investisseurs potentiels doivent examiner si les risques attachés à un investissement dans le Compartiment sont adaptés à leur situation, et doivent également s'assurer qu'ils comprennent l'intégralité du contenu du présent document. Par ailleurs, nous attirons l'attention de toute personne intéressée sur le fait que les parts du Compartiment peuvent pas être souscrites si la réglementation de son pays d'origine ou de tout autre pays, qu'il est applicable, l'interdit. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des Etats Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933. En conséquence, il appartient à toute personne intéressée, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement. Il est vivement recommandé à tout investisseur de demander conseil à un professionnel indépendant afin de déterminer si un investissement dans le Compartiment est approprié. Le Compartiment n'offre aucune protection ou garantie de capital, ni de rendement garanti. Les valeurs des parts sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Les informations fournies dans ce document sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution. **Vous trouverez des informations détaillées sur ce produit, les conditions et les risques qui y sont liés dans le prospectus de la SICAV, les informations clés pour l'investisseur et dans les derniers rapports annuels et semestriels disponibles gratuitement en français au siège social de la SICAV, auprès de CACEIS Bank Belgium Branch, ou de votre agence Crelan (ou encore en ligne: www.crelan.be).** Les informations de ce document sont valables au moment de leur rédaction et peuvent varier dans le temps. Ce document est soumis au droit belge et à la juridiction exclusive des tribunaux belges. Le service financier est assuré par CACEIS Bank Belgium Branch, société de bourse, - Avenue du Port, 86C boîte 320 - 1000 Bruxelles. Service Plaintes - En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au service plaintes de Crelan: Crelan Service Plaintes - Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles ou utiliser le formulaire disponible sur la page <http://www.crelan.be/fr/general/formulaire-de-plainte>. Si notre réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter l'Ombudsman en conflits financiers à l'adresse suivante: Ombudsfin asbl - North Gate II, Avenue Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles (www.ombudsfin.be).